





10/13 ans Réf. 057 009 001

Cocktail d'activités

VPT « Grand Est » AGREMENTS

UFOVAL: Ministère Jeunesse et Sports

CGOL/LFEEP: AG.075.95.0063 - CGOL: Utilité publique - décret du 31.05.1930



Centre de vacances VPT Moselle 34700 ST JEAN DE LA BLAQUIERE Tél. 04 67 44 71 30

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers inscrits en RENDEZ-VOUS SUR PLACE sont attendus

- ⇒ le deuxième jour vers 10 heures, et seront repris
- ⇒ l'avant-dernier jour vers 13 heures.

TRANSPORT

En train ou en car (selon les effectifs) au départ de LORRAINE : Epinal, Metz, Nancy. ALSACE : Colmar, Mulhouse, Strasbourg. CHAMPAGNE ARDENNE : Châlons-en-Champagne, Charleville, Reims, Troyes et BOURGOGNE : Dijon, Auxerre, Besançon.

1er ET DERNIER REPAS SERVIS

Premier repas servi : petit-déjeuner du 2ème jour (voyage de nuit)

Dernier repas servi : dîner de la veille + petit-déjeuner en fonction de l'heure de retour (voyage de nuit)

SITE

Situation géographique

Le centre est situé sur un terrain de 1 ha, à l'écart du village médiéval, au cœur du pays viticole et au pied du Larzac (entre Clermont de l'Hérault et Lodève) à 50 km au nord d'Agde.

Cadre de vie

Les jeunes seront hébergés sous des tentes couchettes de 4 à 8 places aménagées sur des terrasses au milieu d'un espace ombragé.

Un bâtiment en dur, de construction récente, abrite : cuisine, bureau, réserves alimentaires et chambres froides, sanitaires, douches et coins lavabos, salle de restauration. Les repas sont en principe pris à l'extérieur, dans un lieu ombragé.

ACTIVITES

A Saint jean de la Blaquière, les jeunes pratiqueront une avalanche d'activités sportives :

- un baptême de plongée avec 1 départ bateau,
- deux séances de funboat avec le centre nautique du Cap d'Agde,
- une initiation au canoë-kayak sur une séance d'une demi-journée,
- une demi-journée d'escalarbre,
- de la baignade au lac du Salagou ou sur les plages du Cap d'Agde ou du Grau d'Agde. Les baignades y seront régulièrement organisées sous la conduite des animateurs et du surveillant de baignade. Une journée en piscine au Cap d'Agde ou à la Grande Motte,
- des visites possibles selon le planning des activités sportives à St Guilhem le Désert et à Pézenas seront les activités culturelles principales.

Ces activités permettront des vacances toniques, mais le farniente et la bronzette ne seront pas bannis pour assurer une alternance dans le rythme de vie et respecter les possibilités et les désirs de chacun. Et bien sûr, pour compléter tout cela, pique-nique, veillées et activités diverses viendront agrémenter la journée et les soirées.

Un car à disposition permettra le transfert aux activités et sera indispensable pour permettre la découverte de cette région.

Autorisation parentale et test d'aisance aquatique IMPÉRATIFS pour cette activité.

ORGANISATION DU SEJOUR

Les animateurs favoriseront pour chaque enfant : la prise de responsabilités, l'autonomie, et la découverte du milieu naturel et des traditions locales de manière ludique. Ils organiseront la vie quotidienne afin de respecter le rythme et les besoins de chaque enfant (sommeil - alimentation – hygiène). Le lever, le petit-déjeuner et le coucher seront individualisés.

Le lavage du linge n'est pas assuré, ainsi nous vous demandons de veiller à donner le nécessaire pour tout le séjour. Veillez à ne pas oublier une tenue chaude (les soirées peuvent être fraîches).

Un assistant sanitaire diplômé veille à la bonne santé de tous, en collaboration avec le médecin habituel du centre. Veillez à ce que la fiche sanitaire de liaison soit bien complétée, surtout la partie : « renseignements médicaux » avec présence du certificat médical étant donné la pratique d'activités sportives.

Pour les temps de vie quotidienne - lever, toilette, repas, courrier, argent de poche, linge - un adulte est responsable d'un petit groupe de 6 à 10 jeunes pendant toute la durée du séjour, créant ainsi un climat sécurisant et permettant à chacun de conserver ses repères. Ceci est particulièrement important pour les plus jeunes en quête de sécurité.

Nous pensons qu'il est indispensable que chacun prenne en charge les différents aspects de la vie collective dans le respect du matériel et des personnes.

Attention! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, ou encore, qui ne respecterait ni les règles, ni les biens matériels de l'association, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

Ceci dit, nous sommes convaincus que chaque jeune a le désir de réussir ses vacances. En ce qui nous concerne, nous mettrons tout en œuvre pour l'aider à y parvenir...

POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Nous mettons en place un blog : www.ondonnedesnouvelles.com

- 1. Etape 1 : Il vous faudra dans un premier temps créer un compte :
 - identifiant ou nom d'utilisateur : votre adresse mail
 - mot de passe : de votre choix
- 2. Etape 2:
 - cliquez sur accéder au journal de votre enfant
 - code à renseigner : il vous sera confirmé sur la convocation départ

PREPARER LE SEJOUR

- Trousseau : IMPORTANT : tout le linge doit être marqué au nom du jeune (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur.
 Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir un sac de couchage et pour la baignade et la protection du soleil : crème, casquette et après-soleil.
- Argent de poche : à discrétion de la famille. Les jeunes ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins une base maximale de 10 euros par semaine semble correcte. Le montant donné à l'enfant sera contrôlé au moment du départ et l'équipe pourra prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.
- Santé: la fiche de renseignements médicaux et individuels est obligatoire et doit être complétée avec précision. N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU.
- Utilisation du téléphone mobile : l'usage abusif du portable peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons donc aux jeunes de ne pas en emporter pendant leur séjour.
- Objet de valeur : le centre ne peut être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels non indispensables : vêtements de marque, bijoux, appareils électroniques, téléphones ...

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur (-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, <u>avant la fin du séjour</u> car l'assurance ne pourra plus intervenir après la fin du séjour.

Attention, les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones mobiles, bijoux, espèces,...) ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<u>Avant le départ A NOUS RETOURNER OBLIGATOIREMENT</u> (VPT57 – 1, rue du Pré Chaudron BP 45147 – 57074 METZ CEDEX 03)

- Une copie de la fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention.)
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)
- La copie de l'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques (cf document joint)
- La copie de l'autorisation parentale pour la plongée
- La copie du certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée (délivré par un médecin généraliste).

A remettre au départ

- L'original de la fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention) avec a copie des vaccins
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)
- Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques (cf document joint)
- L'autorisation parentale pour la plongée
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée (délivré par un médecin généraliste).
- Toute correspondance utile au directeur

A mettre dans la valise

La fiche de trousseau

POENOE DE LUIN DE CES DOCUMENTS NOUS VERDA DANS LIGHTION DE REFUSER LE REPART

<u>L'ABSENCE DE L'UN DE CES DOCUMENTS NOUS VERRA DANS L'OBLIGATION DE REFUSER LE DEPART DU JEUNE</u>









Attestation d'aptitude

préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles)



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, La pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

> Le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive > le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e)
Titulaire du diplôme
N°
Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR):
Né(e) le :
ux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles : □ Effectuer un saut dans l'eau □ Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
□ Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes □ Nager sur le ventre pendant 20 mètres
Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
Épreuves effectuées avec brassières sans brassière de sécurité

EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres 🚨
- pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
- pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
- Plonger et nager au moins 50 mètres - pour la pratique de la voile à partir de 16 ans

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maitre nageur sauveteur):				
Nom et prénom :	Qualification:			
Établissement d'appartenance :				
N° de la carte professionnel d'éducateur sportif :				

Fait le:

Cachet:

Signature:

AUTORISATION PARENTALE ACTIVITE PLONGEE DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit sur un séjour durant lequel il pratiquera une activité « plongée » (baptême de plongée ou niveau intermédiaire) pour laquelle nous collaborons avec l'Ecole Française de Plongée du Cap d'Agde.

En ce qui concerne les formalités, une autorisation parentale est OBLIGATOIRE.

A cette autorisation, il faudra rajouter obligatoirement, <u>un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée.</u> (délivré par un médecin généraliste).

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

AUTORISATION PARENTALE : MEDITERRANEE ET ARRIERE PAYS ACTIVITE « PLONGEE »

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT AVEC LE CERTIFICAT

Je soussigné	(responsable légal)
autorise	né(e) le
à effectuer de la plongée sous-marine avec Ecole Cette activité sera organisée dans le respect de subaquatique prévue par les articles A322-71 à A	e la règlementation relative à la plongée
Fait à, Signature :	le